

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : ATF LIFE PROTECT 8
Code du produit : 3016
Type de produit : WOC
Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par le consommateur
Spec. d'usage industriel/professionnel : utilisation non dispersive
Utilisation dans un système fermé
Fonction ou catégorie d'utilisation : Lubrifiants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

WOLF OIL CORPORATION N.V.
Georges Gilliotstraat, 52
2620 Hemiksem – Antwerpen
België
T 0032 (0)3 870 00 00 - F 0032 (0)3 870 00 99
msds@wolfoil.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 0032 (0)3 870 00 00

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

ATF LIFE PROTECT 8

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français ou en allemand

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3 H412
Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : -
Mentions de danger (CLP) : H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP) : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
Phrases EUH : EUH208 - Contient N,N-dicocoalkyl 3-amino-propane-1,2-diol, 2-tetradecyloxirane, reaction products with boric acid. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas des substances PBT/tPtB $\geq 0.1\%$ évaluées conformément à l'annexe XIII de REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques : Les huiles minérales dans le produit contiennent 3 % d'extrait de DMSO (IP 346)

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Thiophene, tetrahydro-, 1, 1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich	N° CAS: 398141-87-2 N° CE: 800-172-4 N° REACH: 01-2119969520-35	1 – 1.49	Aquatic Chronic 2, H411

ATF LIFE PROTECT 8

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
N,N-dicocoalkyl 3-amino-propane-1,2-diol	N° CE: 482-000-4 N° REACH: 01-0000020142-86	0.1 – 0.99	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
Dérivés d'acétamide, 2-hydroxy-, N, N-dicocoalkyle	N° CE: 471-920-1 N° REACH: 01-0000019770-68	0.1 – 0.9	Skin Sens. 1B, H317
1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol	N° CAS: 67124-09-8 N° CE: 266-582-5 N° REACH: 01-2119953277-30	0.1 – 0.75	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Benzène, dérivés de polypropène, sels de calcium sulfonés	N° CE: POLYMER N° REACH: 01-2120040541-70	0.1 – 0.24	Skin Sens. 1B, H317
2-tetradecyloxirane, reaction products with boric acid	N° CE: 701-392-2 N° REACH: 01-2119976364-28	0.1 – 0.24	Skin Sens. 1B, H317
2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol	N° CAS: 1218787-32-6 N° CE: 620-540-6 N° REACH: 01-2119510877-33	0.01 – 0.035	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazolin-1-yl)ethanol	N° CAS: 95-38-5 N° CE: 202-414-9 N° REACH: 01-2119777867-13	0.01 – 0.015	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Dérivés d'acétamide, 2-hydroxy-, N, N-dicocoalkyle	N° CE: 471-920-1 N° REACH: 01-0000019770-68	(9.4 ≤C < 100) Skin Sens. 1B, H317
1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol	N° CAS: 67124-09-8 N° CE: 266-582-5 N° REACH: 01-2119953277-30	(14.2 ≤C < 100) Skin Sens. 1B, H317
Benzène, dérivés de polypropène, sels de calcium sulfonés	N° CE: POLYMER N° REACH: 01-2120040541-70	(10 ≤C < 100) Skin Sens. 1B, H317

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Mesures de premiers secours pas nécessaires.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
Premiers soins après contact oculaire	: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.

ATF LIFE PROTECT 8

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact oculaire : Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après ingestion : Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau. Mousse. Poudre. Produit chimique sec.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et recouvrir les grandes quantités répandues en les mélangeant à des solides granulés inertes.
Procédés de nettoyage : Détergent. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant sable, sciure de bois, kieselguhr.
Autres informations : Les épandages peuvent être glissants. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

ATF LIFE PROTECT 8

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.

Température de manipulation : < 40 °C

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Température de stockage : ≤ 40 °C

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

ATF LIFE PROTECT 8	
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Huiles minérales (brouillards) # Olie (minerale-; nevel)
OEL TWA	5 mg/m³
OEL STEL	10 mg/m³
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 02/09/2018

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Lunettes de protection. Gants.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Pas d'informations complémentaires disponibles

ATF LIFE PROTECT 8

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des mains:

Permeation time: minimum >480min long term exposure; material / thickness [mm]: >0,35 mm. Caoutchouc nitrile (NBR) /

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Vert(e).
Apparence	: Liquide huileux.
Odeur	: Pas disponible
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Pas disponible
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: > 150 °C @ ASTM D92
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: 28 mm ² /s @ 40°C
Solubilité	: Produit peu soluble, restant en surface des eaux.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: 851 kg/m ³ @ 15°C
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

ATF LIFE PROTECT 8

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. acides. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazolin-1-yl)ethanol (95-38-5)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Non classé

ATF LIFE PROTECT 8

Viscosité, cinématique	28 mm²/s @ 40°C
------------------------	-----------------

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Thiophene, tetrahydro-, 1, 1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich (398141-87-2)

CL50 - Poisson [1]	2.4 mg/l Oncorhynchus mykiss
--------------------	------------------------------

ATF LIFE PROTECT 8

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Thiophene, tetrahydro-, 1, 1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich (398141-87-2)	
CL50 - Poisson [2]	3.3 mg/l Cyprinodon variegatus
CE50 - Crustacés [1]	4.6 mg/l Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	63 mg/l Selenastrum capricornutum
NOEC (chronique)	1 mg/l @4 DY (Oncorhynchus mykiss)
NOEC chronique crustacé	0.63 mg/l 2 DY (Daphnia magna)
NOEC chronique algues	0.313 mg/l 3 DY (Selenastrum capricornutum)

Dérivés d'acétamide, 2-hydroxy-, N, N-dicocoalkyle	
CE50 - Crustacés [1]	180 mg/l Daphnia magna
NOEC chronique crustacé	100 mg/l @21DY (Daphnia magna)

2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol (1218787-32-6)	
CL50 - Poisson [1]	0.1 mg/l Brachydanio rerio
CE50 - Crustacés [1]	0.043 mg/l Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	0.0053 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC chronique algues	0.0156 mg/l @3DY (Pseudokirchneriella subcapitata)

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazolin-1-yl)ethanol (95-38-5)	
CL50 - Poisson [1]	0.3 mg/l Brachydanio rerio
CE50 - Crustacés [1]	0.163 mg/l Daphnia magna
CE50 - Crustacés [2]	0.34 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	0.03 mg/l
NOEC chronique algues	0.011 mg/l

1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol (67124-09-8)	
CL50 - Poisson [1]	> 0.75 mg/l Oncorhynchus mykiss
CE50 - Crustacés [1]	0.58 mg/l Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Selenastrum capricornutum
NOEC chronique poisson	0.56 mg/l
NOEC chronique crustacé	0.32 mg/l @2DY (Daphnia magna)
NOEC chronique algues	100 mg/l @4DY (Selenastrum capricornutum)

2-tetradecyloxirane, reaction products with boric acid	
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l Oncorhynchus mykiss
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Selenastrum capricornutum
NOEC chronique crustacé	10 mg/l Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

ATF LIFE PROTECT 8	
Persistance et dégradabilité	Insoluble dans l'eau, donc très peu biodégradable.
Thiophene, tetrahydro-, 1, 1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich (398141-87-2)	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.

ATF LIFE PROTECT 8

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Thiophene, tetrahydro-, 1, 1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich (398141-87-2)	
DBO (% de DThO)	9.6 % DTO 28DY OECD TG 301 F
2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol (1218787-32-6)	
DBO (% de DThO)	63 % DTO
1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol (67124-09-8)	
DBO (% de DThO)	5.9 % DTO @28DY OECD TG 301 F
2-tetradecyloxirane, reaction products with boric acid	
Persistence et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	26.7 %
Biodégradation	% (jours)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Thiophene, tetrahydro-, 1, 1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich (398141-87-2)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	27.54
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	4.1
Potentiel de bioaccumulation	Possibilité de bioaccumulation.
2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol (1218787-32-6)	
BCF - Poisson [1]	110.2 mg/kg
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	3.6
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazolin-1-yl)ethanol (95-38-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	> 7
1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol (67124-09-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	5.7
2-tetradecyloxirane, reaction products with boric acid	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	9.4

12.4. Mobilité dans le sol

Thiophene, tetrahydro-, 1, 1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich (398141-87-2)	
Ecologie - sol	Adsorption dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

ATF LIFE PROTECT 8

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Indications complémentaires : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable
N° ONU (ADN)	: Non applicable
N° ONU (RID)	: Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

ATF LIFE PROTECT 8

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

REACH Annex XVII (Restriction List)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

REACH Annex XIV (Authorisation List)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

REACH Candidate List (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

PIC Regulation (Prior Informed Consent)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

POP Regulation (Persistent Organic Pollutants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Ozone Regulation (1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Explosives Precursors Regulation (2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Drug Precursors Regulation (273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK)	: WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).
Classe de stockage (LGK, TRGS 510)	: LGK 10-13 - Autres substances combustibles et non combustibles.
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)	: Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	: 1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen	: 1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding	: Aucun des composants n'est listé

ATF LIFE PROTECT 8

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – : Aucun des composants n'est listé

Vruchtbaarheid

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark

Réglementations nationales danoises : Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 10/12 - Liquides

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date de révision	Modifié	
	Remplace la fiche	Modifié	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
15.1	Classe de stockage (LGK, TRGS 510)	Ajouté	

Abréviations et acronymes:	
	ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
	TWA: Time Weighted Average
	TLV: Threshold Limit Value
	ASTM: American Society for Testing and Materials
	ADR: Accord Européen Relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par Route
	RID: Regulations Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
	ADNR: Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin
	IMDG: International Maritime Dangerous Goods
	ICAO: International Civil Aviation Organization
	IATA: International Air Transport Association
	STEL: Short Term Exposure Limit
	LD50: median Lethal Dose for 50% of subjects
	ATE: acute toxicity estimate
	LC50: median Lethal Concentration for 50% of subjects
	EC50: concentration producing 50% effect

ATF LIFE PROTECT 8

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Autres informations

: Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
EUH208	Contient N,N-dicocoalkyl 3-amino-propane-1,2-diol, 2-tetradecyloxirane, reaction products with boric acid. Peut produire une réaction allergique.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit